

Bois-Colombes, le 30 avril 2008

## **Aviva Vie lance ses nouveaux contrats de capitalisation collectif multisupports :**

***Sélection International Capitalisation (SIC)***  
***Aviva Libre Choix Capitalisation (ALCC)***  
***Aviva Libre Option Capitalisation (ALOC)***

Déclinaisons des contrats d'assurance-vie de la gamme Sélection International et NLO2, dont ils reprennent les principales caractéristiques, ces nouveaux contrats de capitalisation sont disponibles depuis le 16 avril 2008. Avec un seuil de versement de 15 000€ minimum, ces contrats s'adressent aux particuliers "bonne gamme", notamment assujettis à l'ISF, et aux sociétés civiles.

### **La possibilité de poursuivre le contrat après le décès du souscripteur**

Les 3 contrats présentent l'avantage de perdurer après le décès du souscripteur, à l'inverse d'un contrat d'assurance-vie. En effet, en cas de décès de l'adhérent, les héritiers se substituent à lui et conservent ainsi le bénéfice de l'antériorité fiscale du contrat. Le dénouement interviendra uniquement en cas de rachat total ou au terme du contrat. Cette caractéristique offre également la possibilité à l'adhérent de transmettre son contrat de capitalisation de son vivant, sans perte de l'antériorité fiscale pour le donataire.

### **Obtenir des revenus complémentaires faiblement fiscalisés ou acquérir et entretenir un patrimoine immobilier**

Bénéficiant d'une fiscalité en cas de rachat identique à l'assurance-vie, les contrats SIC, ALCC & ALOC sont à ce titre un bon outil à l'attention des particuliers qui souhaitent se procurer des revenus complémentaires faiblement fiscalisés. De plus, dans le calcul de l'assiette ISF le contrat de capitalisation est comptabilisé seulement pour sa valeur nominale et non pas pour sa valeur de rachat. Ces nouveaux contrats sont donc particulièrement adaptés à une clientèle patrimoniale ayant une stratégie de minoration de l'assiette ISF.

Une société civile soumise à l'impôt sur le revenu ne peut souscrire un contrat d'assurance-vie. Le contrat de capitalisation lui offre la possibilité d'y adhérer en son nom propre (et non pas par l'intermédiaire des associés). En se dotant d'un contrat de capitalisation, la société civile peut acquérir et/ou d'entretenir le bien immobilier.

### **Bénéficiaire d'une gamme élargie de fonds éligibles et des 5 nouvelles options financières d'Aviva Vie**

En février dernier, Aviva annonçait l'élargissement de sa gamme de supports. Ces nouveaux fonds répondent aux besoins et aux objectifs d'investisseurs offensifs qui souhaitent diversifier leur épargne en investissant une partie de leur capital dans certaines classes d'actifs spécifiques, en complément des fonds traditionnels d'Aviva Gestion d'Actifs. Ils couvrent ainsi plusieurs zones géographiques (Europe, Asie, Amérique, Pays Emergents) ainsi que différents secteurs d'activité (énergie, finance, environnement, santé,...) et thèmes d'investissement dont l'Investissement Socialement Responsable.

Les contrats *Sélection International Capitalisation*, *Aviva Libre Choix Capitalisation* & *Aviva Libre Option Capitalisation* bénéficient donc de ces nouveaux supports et permettent également d'accéder aux 5 options financières lancées par Aviva Vie pour renforcer sa démarche de bon conseil auprès de ses clients et faciliter la bonne gestion de leur placement sur la durée :

- le Rééquilibrage Automatique (maintenir une allocation d'actifs stable pendant une durée déterminée au terme de laquelle la situation personnelle sera réexaminée et la répartition ajustée en conséquence.)
- le Plan d'Arbitrages Programmés (arbitrer progressivement l'encours d'un support vers les unités de compte pour une diversification progressive de son épargne)
- le Plan d'Investissement Progressifs (investir progressivement vers les unités de compte en lissant son investissement)
- le Plan de Rachats Programmés permet de rester investi sur des Unités de compte tout en effectuant des rachats programmés. Le client n'est plus contraint de réaliser ses rachats programmés uniquement sur le fonds euros.
- le Plan de Sécurisation Progressive (arbitrer progressivement l'encours d'un ou plusieurs supports vers des fonds sécuritaires).

Ainsi, les nouveaux contrats de capitalisation d'Aviva Vie sont parfaitement adaptés à une clientèle bonne gamme; c'est pour répondre aux exigences spécifiques de ces clients patrimoniaux qu'Aviva Vie a mis en place une cellule dédiée, spécialisée dans l'accompagnement patrimonial et l'optimisation fiscale. Cette démarche du Bon Conseil et les moyens mis en œuvre sont particulièrement appréciés par cette clientèle puisqu'aujourd'hui Aviva Vie compte plus de 6 500 clients ayant plus de 450 000 € d'encours sur leur contrat d'assurance-vie.

**Le lancement des ces nouveaux contrats de capitalisation s'inscrit pleinement dans la politique de Bon Conseil d'Aviva Vie, qui consiste notamment à guider et à accompagner les épargnants sur la durée, pour déterminer la meilleure allocation d'actifs en fonction de leur situation et de leurs objectifs.**

#### **Contacts Presse :**

##### **Aviva Vie**

David Chenu

Tél. : 01 76 62 67 92 - Email : [david\\_chenu@aviva.fr](mailto:david_chenu@aviva.fr)

##### **HDL Communication**

Alexandra Rigaud

Tél. : 01 58 65 20 15 - Email : [arigaud@hdlcom.com](mailto:arigaud@hdlcom.com)

#### **A propos d'Aviva**

Aviva est le premier assureur vie et épargne retraite en Europe et détient des positions fortes sur d'autres marchés dans le monde, faisant de la compagnie le 5e assureur mondial sur la base des primes brutes d'assurance au 31 décembre 2006. Aviva exerce trois métiers principaux, l'assurance vie et l'épargne à long terme, la gestion d'actifs et l'assurance dommages, avec un chiffre d'affaires total de 56,7 milliards d'€ et 499 milliards d'€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2007.

Avec plus de 150 ans d'expérience en France, Aviva se positionne parmi les 10 premiers acteurs du marché de l'assurance. Aviva France se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution équilibré : 875 agents généraux, 1800 collaborateurs d'agences, 400 conseillers vie, plus de 1000 courtiers, ainsi que de multiples partenaires (Union Financière de France et Médéric). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, et le Groupe Crédit du Nord. Spécialiste des unités de compte, Aviva est reconnu pour la performance de ses fonds à long terme et son engagement renforcé auprès des clients au travers de sa démarche de « Bon conseil ». Aviva emploie plus de 3300 collaborateurs. Au 31 décembre 2007, Aviva France a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 6,5 milliards d'€, un résultat net en base comptable IFRS de 338 millions d'€ (base valeur intrinsèque - Normes EEV/IFRS) et gérait 74,2 milliards d'€ d'actifs.

**Retrouvez l'ensemble des communiqués Aviva Vie sur le site [www.aviva-vie.fr](http://www.aviva-vie.fr) rubrique « espace presse ».**